



KTC IMMOBILIER

Forme juridique au capital de 8000 € - RCS LILLE METROPOLE

823 583 356

Siège social : 134 rue Nationale 59000 LILLE

Tél : 03 20 74 29 17 - E-mail : lille@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 30 823583356 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 59062016000014893 délivrée par la chambre des commerces de 59000 LILLE, place du Théâtre– Activité : Transaction - Garantie financière Transaction (*) : AXA - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Ventes – Barème à compter du 15 Octobre 2019

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Inférieur à 80 000 €	4 583 €	5 500 €
De 80 001 à 110 000 €	6 668 €	8 000 €
De 110 001 à 200 000 €	8 333 €	10 000 €
De 200 001 à 250 000 €	10 001 €	12 000 €
De 250 001 à 300 000 €	10 835 €	13 000 €
Au-delà de 300 001 €	4.17 %	5 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



KTC IMMOBILIER

Forme juridique au capital de 8000 € - RCS LILLE METROPOLE 823 583 356

Siège social : 134 rue Nationale 59000 LILLE

Tél : 03 20 74 29 17 - E-mail : lille@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 30 823583356 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 59062016000014893 délivrée par la chambre des commerces de 59000 LILLE, place du Théâtre– Activité : Transaction - Garantie financière Transaction (*) : AXA - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Locations – Barème à compter du 15 Octobre 2019

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 10 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur.
- **Entremise-négociation** : 3 % TTC du loyer annuel charges comprises à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale):

10 % TTC du loyer hors charges à la charge du locataire.

Professionnels :

10 % HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du locataire.

Commerciaux :

10 % HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du locataire.



KTC IMMOBILIER

Forme juridique au capital de 8000 € - RCS LILLE METROPOLE 823
583 356

Siège social : 134 rue Nationale 59000 LILLE

Tél : 03 20 74 29 17 - E-mail : lille@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 30 823583356 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 59062016000014893 délivrée par la chambre des commerces de 59000 LILLE, place du Théâtre– Activité : Transaction - Garantie financière Transaction (*) : AXA - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Affichage de l'article 93 du décret du 20 juillet 1972
et de l'arrêté du 3 octobre 1983

Tous les versements reçus par le titulaire de la carte professionnelle sont obligatoirement faits au moyen soit de chèques barrés à l'ordre de l'établissement de crédit où le compte est ouvert, soit par virements, soit par mandats à l'ordre dudit établissement de crédit, avec indication du numéro de compte, soit par carte de paiement.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

Compte séquestre (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n°00020720203 ouvert auprès de CIC NORD OUEST 38 Rue NATIONALE BP 7015 LILLE 59800 LILLE

Nom et adresse du garant : AXA FRANCE IARD 313 Terrasse DE L'ARCHE 92727
NANTERRE CEDEX

Montant de la garantie : 110.000€

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC.

En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.



NOTICE D'INFORMATION

Articles L. 121-17 et L. 111-1 à L. 111-3 du Code de la consommation

En tant que professionnels, le Code de la consommation nous impose de vous délivrer les informations ci-dessous.

La signature de ce document d'information ne vous engage au paiement d'aucune somme.

La présente notice vous est remise pour satisfaire à l'obligation légale d'information des consommateurs préalablement à la réalisation d'une prestation de service ou à la signature d'un contrat.

Les caractéristiques essentielles de nos services vous ont été exposées par les collaborateurs de l'agence. En outre, vous pouvez prendre connaissance de la liste des prestations que nous vous proposons, ainsi que leur prix, en consultant notre affichage en agence.

INFORMATIONS SUR L'AGENCE

Nom, statut et forme juridique : SARL KTC IMMOBILIER

Franchisé indépendant Laforêt

Au capital de : 8000 €

RCS Ville : 823 583 356 Lille Métropole

N° TVA intracommunautaire: FR 30823583356

Siège social : 134 Rue Nationale 59000 LILLE

Numéro de téléphone de l'établissement diffusant la présente note: 03 20 74 29 17

Courriel de l'établissement diffusant la présente note : lille@laforet.com

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Titre (s) professionnel(s) : Agent immobilier

Soumis à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 (consultable sur <http://www.legifrance.gouv.fr>)

Carte professionnelle n° CPI 59062016000014893 délivrée en France par la Chambre des commerces de Lille, Place du théâtre

Titulaire d'une Garantie financière Transaction

Noms et coordonnées du (ou des) garant (s) [cf votre carte professionnelle] COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET DE CAUTIONS 16 Rue HOCHE TOUR KUPKA B TSA39999 92919 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Couverture géographique de(s) la garantie(s) financière(s) : France métropolitaine

(Cf. les clauses de votre contrat)

Titulaire d'une assurance en responsabilité professionnelle.

Nom et coordonnées de l'assureur : AXA FRANCE IARD 313 Terrasse DE L'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX

Couverture géographique de l'assurance de responsabilité professionnelle : France métropolitaine

(Cf. les clauses de votre contrat)

En cas de litige, la législation applicable sera la loi française et la juridiction compétente sera

.....
(à compléter uniquement si le client agit en qualité de commerçant et que le mandat stipule une clause attributive de juridiction)

INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

L'agence percevra sa rémunération :

-Pour les ventes : à la signature de l'acte authentique,

-Pour les locations : à la signature du bail, à l'exception, s'agissant des locations régies par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, des honoraires d'état des lieux d'entrée qui sont dus à la réalisation de la prestation,

Les mandats de vente et de location ont une durée de trois mois à compter du jour de leur signature.

Passé ce délai, ils sont prorogés pour une durée de 12 mois au terme de laquelle ils prennent automatiquement fin.

En cas de réclamation, le consommateur qui aura signé un mandat adressera une lettre recommandée à l'agence dont les coordonnées figurent dans la présente.

L'agence s'engage à répondre à ces demandes par tout écrit de son choix dans un délai d'un mois à compter de la réception de la réclamation.

Pour les contrats conclus hors établissement, à défaut de demande du client de prestation anticipée, l'agence commencera à exécuter ces prestations à compter de la fin du délai de rétractation.

Pour les autres contrats, l'agence commencera à exécuter les prestations à compter de la signature du mandat.

Les informations ci-après relatives aux partenariats et aux codes déontologiques sont à transmettre sur demande du consommateur. Vous pouvez les intégrer dans un document unique avec les informations obligatoires ou les transmettre, dans un deuxième temps, uniquement à ceux qui en font la demande.

Liste des informations complémentaires :

En cas activités pluridisciplinaires et/ou de partenariats directement liés au service proposé les indiquer avec mention des mesures prises pour éviter les conflits d'intérêts (ex : locaux distincts, exercice indépendant, absence de lien capitalistique, caractère facultatif...),

La mention des éventuels codes de conduite auxquels vous êtes soumis (ex : code déontologique d'un syndicat ou organisme professionnel), l'adresse électronique à laquelle ils sont consultables, et les informations sur les conditions de recours extrajudiciaire (amiable ou arbitrale).

-L'agence informe le consommateur de la possibilité de recourir, en cas de contestation, aux modes de résolution amiable des différends définis aux articles 1528 et suivants du Code de procédure civile.

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS HORS ETABLISSEMENT

Vous aurez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de sept jours.

Le délai de rétractation expirera sept jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devrez nous notifier aux coordonnées figurant en en-tête des présentes ou sur le formulaire de rétractation qui figurera dans votre mandat votre décision de rétractation au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste, télécopie ou courrier électronique). Vous pourrez utiliser le modèle de formulaire qui figurera sur le mandat mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffira que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de votre part du contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

-Par ailleurs, le droit de rétractation ne pourra être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution commencera après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

✂-----

Formulaire de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— À l'attention de :

INSERER ICI LE NOM, L'ADRESSE GEOGRAPHIQUE, LE NUMERO DE TELECOPIEUR ET L'ADRESSE ELECTRONIQUE

— Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*/pour la prestation de service (*) ci-dessous

— Commandé le (*/reçu le (*)

— Nom du (des) consommateur(s)

— Adresse du (des) consommateur(s)

— Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

— Date

(*) Rayez la mention inutile

Remis le :
(date de la main du consommateur)

Signature du consommateur :